

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.	Numéro de permis 828038	Date d'inspection Le 29 novembre 2021	
Nom de l'établissement L'Énergicentre		Numéro de téléphone (506) 753-3596	
Adresse 1 rue de l'Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite effectuée à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Lors de la visite les activités suivantes ont été observées: lavage des mains, jeux libres et la collation. À mon départ les enfants s'amuse à l'extérieur.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction de la santé et le lieu d'exploitation.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Discussion avec la directrice concernant les pratiques de feu, Covid-19 et les symptômes.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 novembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Stéphanie Raymond

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 novembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date